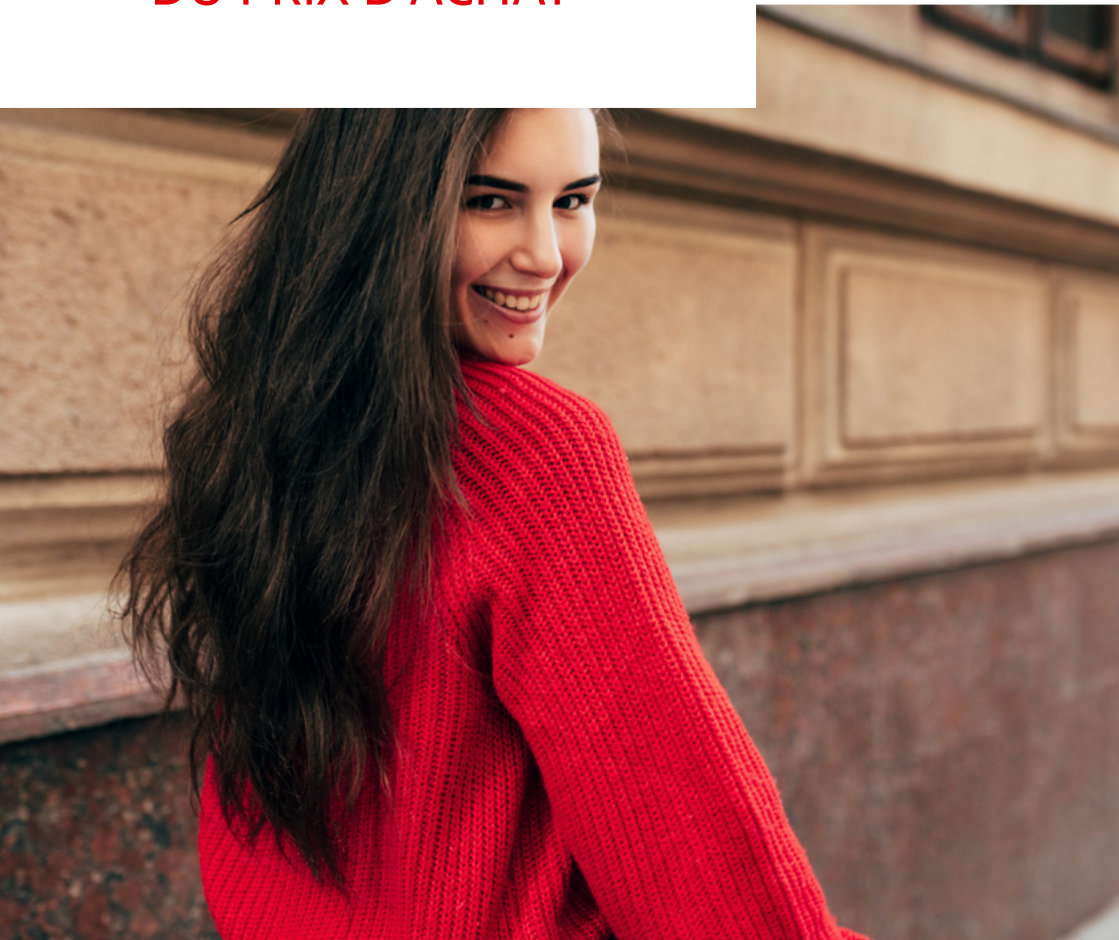


Assurance – GAP

UNE ASSURANCE
SANS FAILLE GRÂCE
À LA COUVERTURE
DU PRIX D'ACHAT



UNE ASSURANCE CASCO COMPLETE N'EST-ELLE PAS SUFFISANTE ?

En cas de perte totale ou de vol, une assurance casco ne couvre qu'une partie du montant facturé du véhicule. Vous devez alors payer vous-même l'écart qui résulte entre la valeur marchande et la dette restante du contrat de Leasing. Notre **assurance GAP** vous permet de combler cette différence et de sécuriser de la sorte le contrat de Leasing ou de financement.

POUR QUI CONVIENT UNE ASSURANCE GAP ?

L'**assurance GAP** est adaptée à vos besoins si vous voulez vous assurer qu'en cas de sinistre vous pouvez remplacer votre véhicule sans frais supplémentaires et donc toujours rester mobile.

L'ASSURANCE GAP REMPLACE-T-ELLE MON ASSURANCE CASCO ?

Non, l'**assurance GAP** sécurise le contrat de Leasing ou de financement, mais ne remplace pas l'assurance casco intégrale.

NOTRE PRESTATION

La garantie correspond à la différence entre l'indemnité de l'assureur casco et le montant facturé, en tenant compte de l'**indemnisation GAP** maximale.



En savoir plus sur les solutions d'assurances
Santander Consumer Finance.
www.santanderconsumerfinance.ch

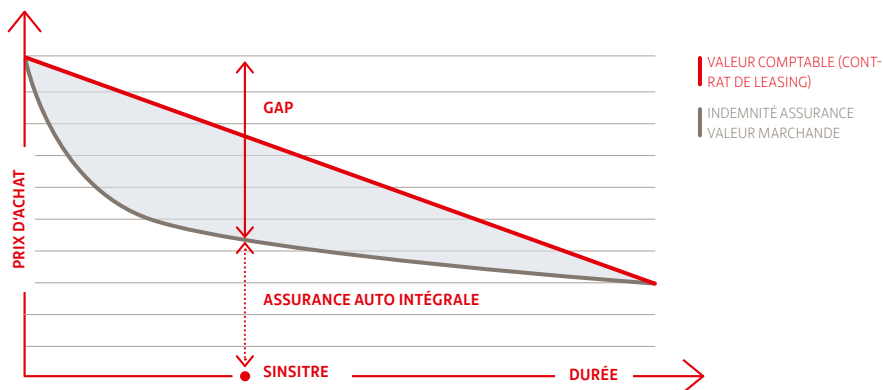
Les détails de la couverture d'assurance individuelle ainsi que les droits et obligations contractuels sont définis dans les conditions générales d'assurance (CGA), ainsi que dans la déclaration d'adhésion. Celles-ci sont seules déterminantes. Le contrat d'assurance est soumis au droit suisse, à savoir la loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA). L'assureur est la Generali Assurances Générales SA, Avenue Perdretemps 23, 1260 Nyon.

VOS AVANTAGES

- Combler l'écart éventuel entre la valeur de marché et la valeur comptable des véhicules de leasing
- Combler l'écart entre la valeur actuelle et le prix d'achat en cas de véhicules financés (assurance valeur à neuf)
- Indemnisation GAP jusqu'à CHF 30'000.–
- Bonus de fidélité de CHF 1'000.–
- Mobilité rapide après perte totale
- Valable sur les véhicules de tourisme et utilitaires neufs et d'occasion jusqu'à 3,5 t
- Applicable à toutes les assurances automobiles en Suisse
- Directement intégré dans la mensualité (1 seul bulletin de versement)

VOTRE FIDÉLITÉ EST RÉCOMPENSÉE !

Si, dans les 90 jours suivant le sinistre, vous décidez de renouveler un financement de Santander Consumer Finance, vous recevrez une prime de fidélité de CHF 1'000 – qui sera directement crédité sur la facture de votre nouveau véhicule.



**PROTÉGEZ-VOUS
ET VOS PROCHES DÈS
MAINTENANT.**

*Votre concessionnaire se
fera un plaisir de vous
informer.*

Votre partenaire Santander Consumer Finance:

En coopération avec Generali Assurances



www.santanderconsumerfinance.ch